

Accusé de réception en préfecture
079-200072169-20210920-2021-09-01-AU
Date de télétransmission : 22/09/2021
Date de réception préfecture : 22/09/2021

Evaluation du

Schéma de **Co**hérence **T**erritoriale du Pays de Gâtine

Prescrit	Arrêté	Approuvé
21 mars 2011	10 février 2014	5 octobre 2015

1. DEMOGRAPHIE

Nombre de nouveaux habitants

Ce que dit le DOO :

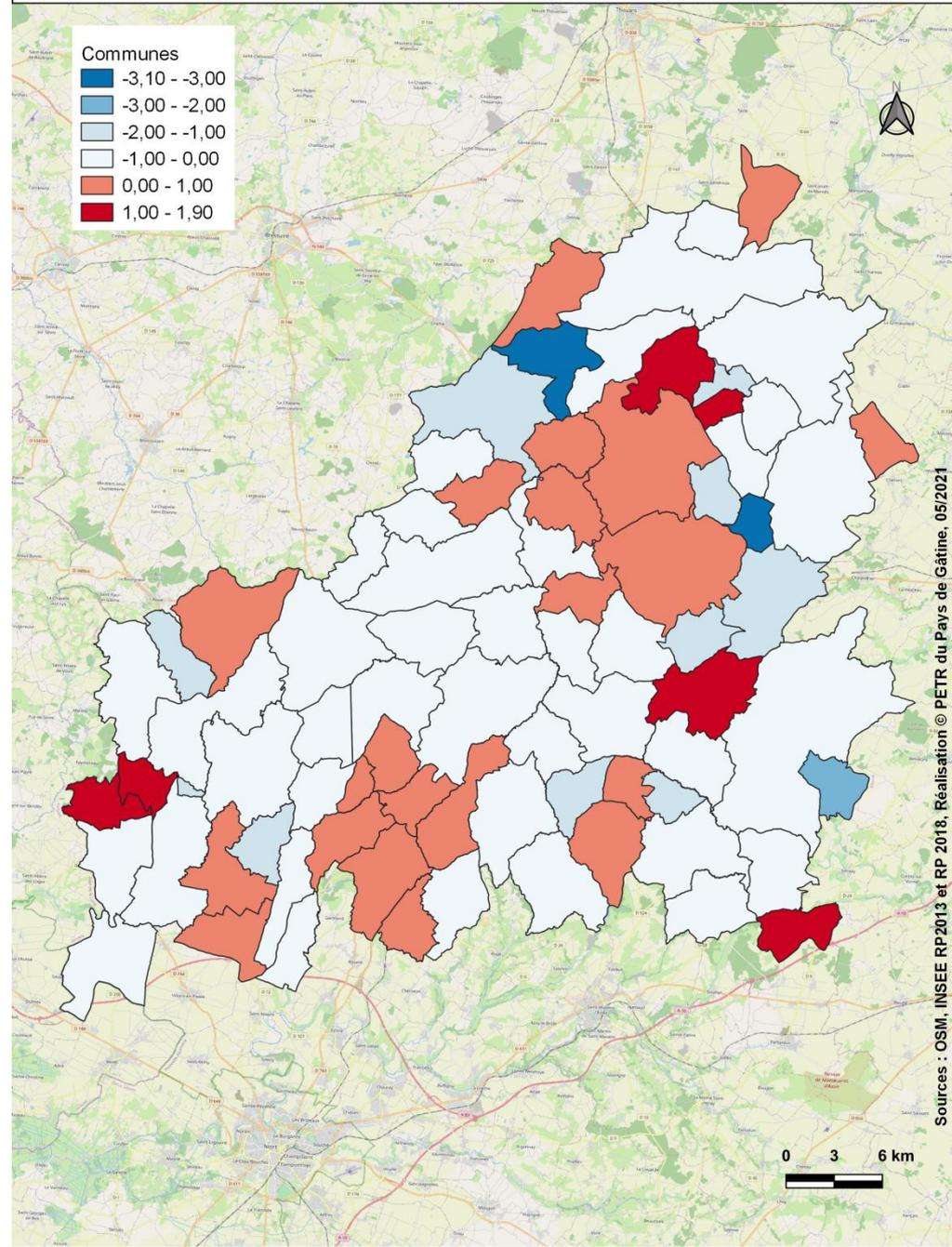
Le projet politique du Pays de Gâtine définit comme objectif une croissance démographique de 4 800 habitants à 12 ans (soit 400 par an en moyenne)

Communautés de communes 2016	Population municipale 2013	Population municipale 2018	Variation
Airvaudais-Val du Thouet	6 993	6 897	-1,4%
Parthenay-Gatine	37 715	37 381	-0,8%
Pays Sud Gâtine	6 934	6 884	-0,7%
Gâtine-Autize	9 491	9 437	-0,6%
Val d'Egray	5 141	5 159	+0,3%
Total	66 274	65 758	-0,8%

* Total Val de Gâtine :
2013 : 21 566 habitants
2018 : 21 480 habitants

Lors de l'élaboration du SCoT, la croissance démographique prévue se basait sur une croissance observée de +5,9% entre 1990-2010, rapporté à +6,526% sur 12 ans

Evolution de la population 2013-2018



2. LOGEMENT ET FORME URBAINE

Nombre de logements construits

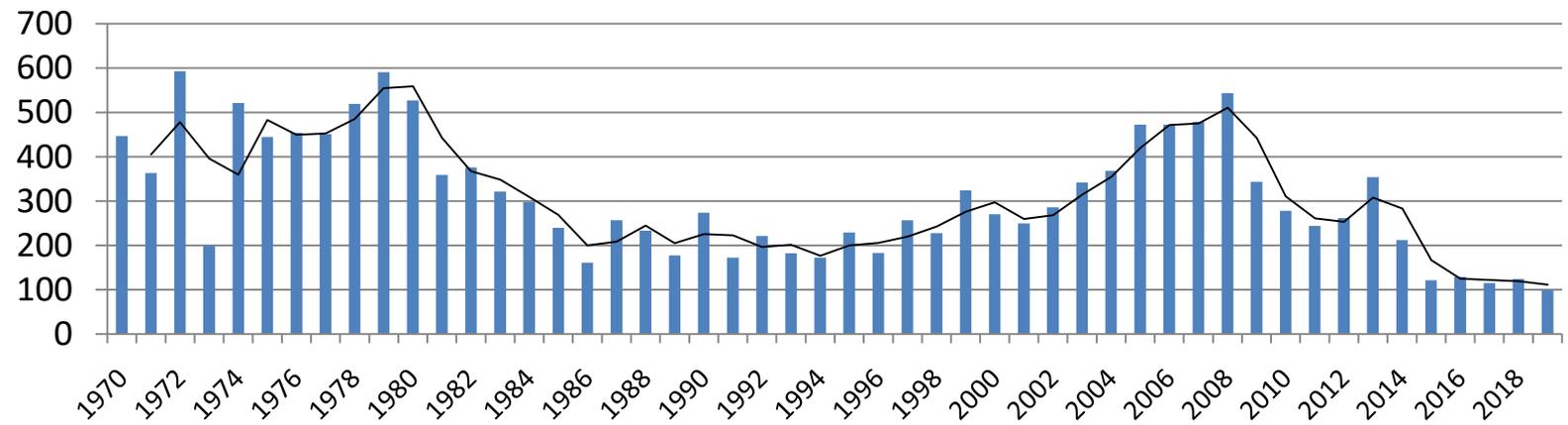
Ce que dit le DOO : L'objectif du DOO est de produire 3 840 logements à 12 ans soit une moyenne de 320 logements par an. Entre 2016 et 2019, au regard des fichiers fonciers, la moyenne de production de logements s'élève à environ 117 logements par an.

Nombre de logements construits	2016	2017	2018	2019	Total
Nombre de nouveaux logements (appartement maison)	129	115	124	99	467

A ce rythme, entre 2016 et 2028 et sur la temporalité du SCoT, 1 404 logements seront construits sur de nouvelles parcelles.

Sur une période plus longue, on remarque une tendance de diminution de la production de logements en dehors du pic de 2003 à 2014.

Nombre de logements (maison ou appartement)



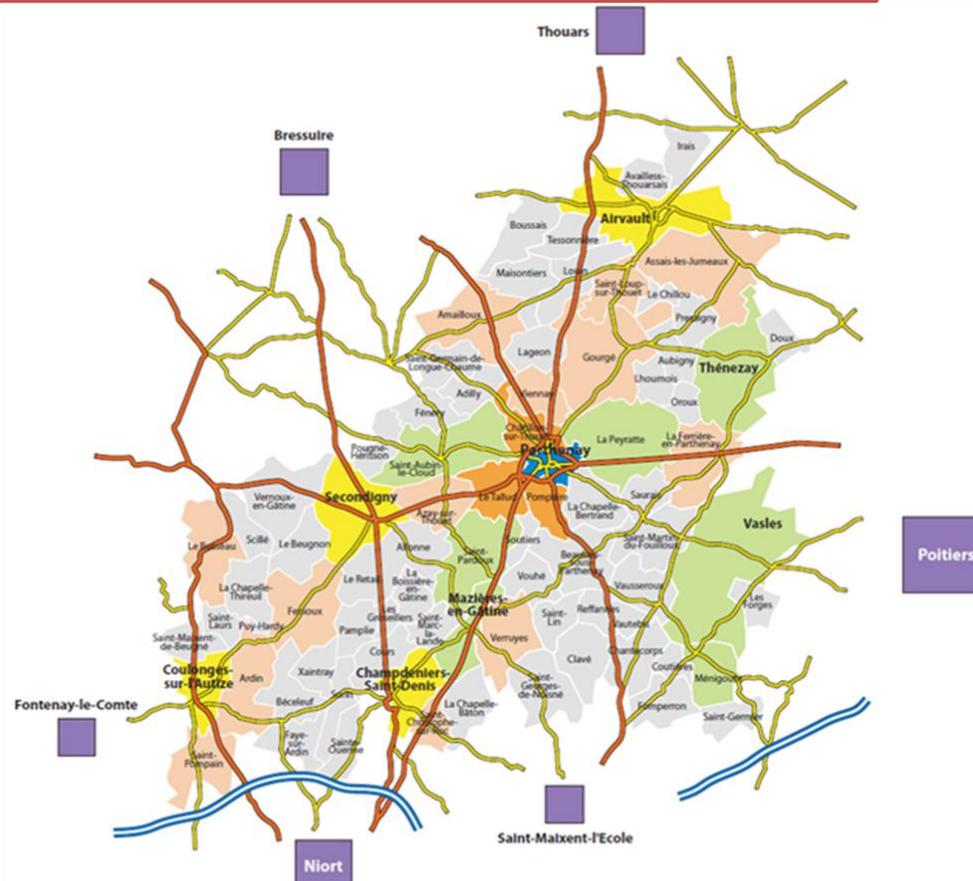
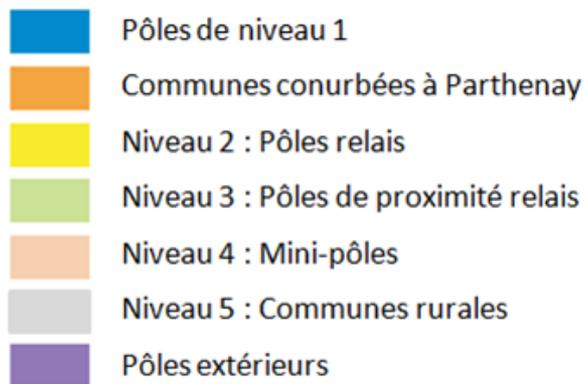
En 2020, ce sont 142 logements qui ont été autorisés sur l'ensemble du territoire

2. LOGEMENT ET FORME URBAINE

Part de logements construits par niveau de l'armature urbaine

Ce que dit le DOO : L'objectif de production de logement est réparti par niveau de polarité, pour favoriser la polarisation du développement et :

- Affirmer le caractère stratégique de la polarité centrale;
- Renforcer les 4 pôles relais de niveau 2;
- Conforter les pôles de proximité;
- Maintenir le rôle des mini-pôles;
- Développer raisonnablement les communes rurales.



2. LOGEMENT ET FORME URBAINE

Part de logements construits par niveau de l'armature urbaine

Niveaux	Communes
Niveau 1 Polarité principale	Parthenay auquel il faut associer les communes de Chatillon-sur-Thouet, Le Tallud, et Pompaire
Niveau 2 Pôles relais	Airvault, Champdeniers-Saint-Denis, Coulonges-sur-Autize et Secondigny
Niveau 3 Pôles de proximité	La Peyratte, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Saint-Aubin-Le-Cloud, Saint-Pardoux, Thénezay, Vasles
Niveau 4 Mini-pôles	Amailloux, Ardin, Assais-les-Jumeaux, Azay-sur-Thouet, Fenioux, Gourgé, La Ferrière-en-Parthenay, Le Busseau Saint-Christophe-sur-Roc, Saint-Loup-lamairé, Saint-Pompain, Verruyes, Viennay
Niveau 5 Ensemble des autres communes rurales (Villages et hameaux)	Adilly, Allonne, Aubigny, Availles-Thouarsais, Beaulieu-sous-Parthenay, Béceleuf, Boussais, Chantecorps, Clavé, Cours, Coutières, Doux, Faye-sur-Ardin, Fénerly, Fomperron, Irais, La Boissière-en-Gâtine, La Chapelle-Bâton, La Chapelle-Bertrand, La Chapelle-Thireuil, Lageon, Le Beugnou, Le Chillou, Le Retail, Les Forges, Les Groseillers, Lhoumois, Louin, Maisontiers, Oroux, Pamplie, Pougne-Hérisson, Pressigny, Puihardy, Reffannes, Sainte-Ouene, Saint-Georges-de-Noisné, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Laurs, Saint-Lin, Saint-Maixent-de-Beugné, Saint-Marc-la-Lande, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Scillé, Soutiers, Surin, Tessonnière, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Vouhé, Xaintray.

2. LOGEMENT ET FORME URBAINE

Part de logements construits par niveau de l'armature urbaine

Fichiers fonciers 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Total
Nombre de logements (appartements et maisons) construits entre 2012 et 2015	298	118	144	162	227	949
Part %	31%	12%	15%	17%	24%	
Nombre logements (appartements et maisons) construits entre 2016 et 2019	105	85	75	89	113	467
Part espérée	28%	14%	16%	17%	26%	
Part réelle	22%	18%	16%	19%	24%	

Au regard de ces résultats, on remarque sur les dernières années un renforcement des polarités moyennes sur les dernières années. Il faut prendre en compte le nombre de construction qui a considérablement baissé dans l'ensemble des niveaux. La mise en œuvre de PLUis sur l'ensemble du territoire permettra de conforter cet objectif.

Sit@del 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Total
Nombre de logements autorisés en 2020	66	27	15	14	20	142
Part des logements autorisés	46%	19%	11%	10%	14%	

2. LOGEMENT ET FORME URBAINE

INSEE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Total
Population 2013	17021	8897	9489	11701	19166	66274
Part %	26%	13%	14%	18%	29%	
Population 2018	16923	9163	9708	11567	18397	65758
Part %	26%	14%	15%	18%	28 %	
	-0,58%	+ 2,9%	+2,3%	-1,15%	-4,01%	

Comparativement en terme de population, c'est le niveau 5, des communes rurales qui connait la plus forte baisse de population, avec une perte de 4% de sa population.

2. LOGEMENT ET FORME URBAINE

Nombre de logements construits par type

Ce que dit le DOO : Le SCoT vise un objectif de réalisation de 60 à 62% de logements au sein d'opérations d'ensemble (variable selon les niveaux de polarité).

Entre 2016 et 2020, seulement 25% des logements autorisés font partie d'opération d'ensemble. La réalisation de logements individuels « purs » reste largement majoritaire et aucune tendance n'est marquée à ce jour.

Selon les données de l'INSEE, le stock d'appartement a augmenté de 5,8% et le stock de maison a lui augmenté de 2,8% entre 2012 et 2017.

	Maisons en individuel « pur »	Maisons en individuel « groupé »	Appartements	Résidences	Total
2015	78	38	7	0	123
2016	85	8	0	4	97
2017	84	19	3	2	108
2018	78	10	6	12	106
2019	86	16	8	0	110
2020	91	43	8	0	142
2016-2020	424	96	25	18	563

Les SCoT préconise la réalisation d'opération d'aménagement d'ensemble pour les espaces de plus de 2300m². Entre 2016 et 2019, ce sont 31 parcelles de plus de 2300m² qui ont accueilli un logement et qui auraient pu faire l'objet d'opérations d'aménagement d'ensemble.

2. LOGEMENT ET FORME URBAINE

Densité des nouvelles constructions

Ce que dit le SCoT : Le SCoT vise à augmenter la compacité de l'habitat, notamment pour préserver les espaces agricoles. Le suivi de la densité des constructions nouvelles permet de suivre la mise en œuvre de cette orientation.

Le diagnostic avait révélé une consommation moyenne de 1 724 m² sur la période de 2001-2010 et avait défini un objectif de 884 m².

Niveau de polarité	Polarité 1	Polarité 2	Polarité 3	Polarité 4	Polarité 5	Moyenne
Surfaces moyennes par parcelles a usage principal d'habitation (maison et appartement)	892 m ²	700 m ²	1255m ²	923,3 m ²	1316 m ²	1021 m ²
Surfaces moyennes par parcelles pour maisons (hors espace public)	939 m ²	718 m ²	1 255m ²	950 m ²	1 350m ²	1 057m ²
OBJECTIFS DU SCOT	790 m²	835 m²	880 m²	925 m²	970 m²	884 m²

Si on constate sur les dernières années une baisse de la consommation foncière moyenne par maison, celle-ci reste encore plus élevée que les objectifs définis par le SCoT.

2001-2010

1 724m²

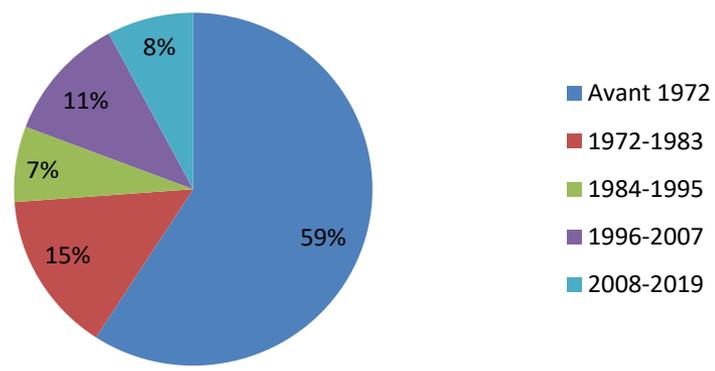


2016-2019

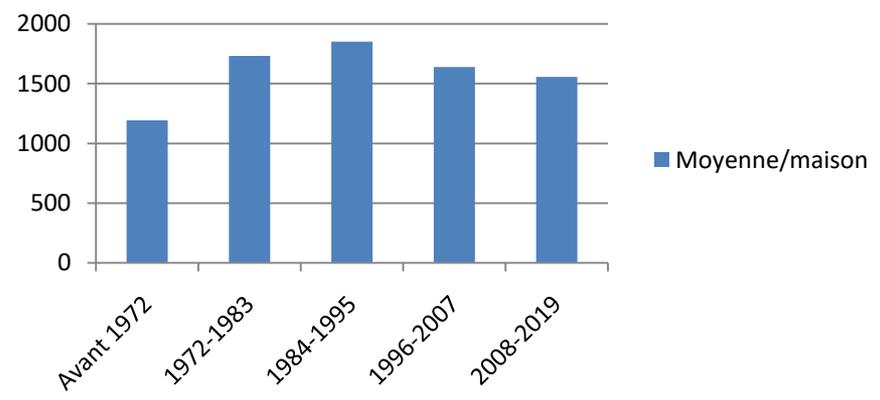
1057 m²

Densité des nouvelles constructions

Part des maisons construites par période de 12 ans

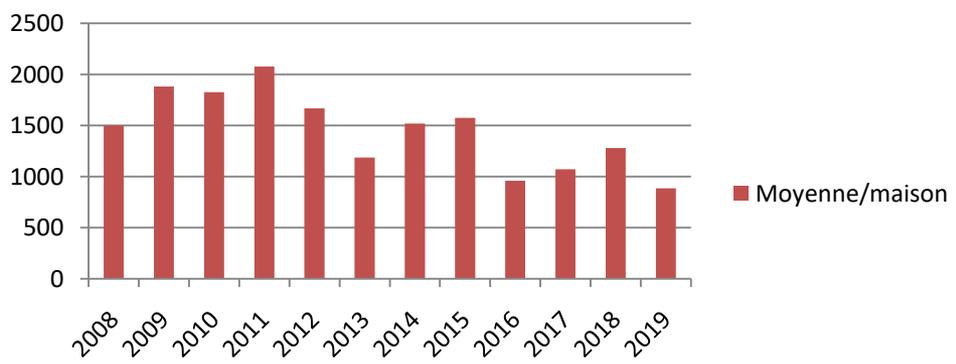


Surface moyenne des parcelles par maison



Surface moyenne par maisons entre 2008 et 2019

Source : Fichiers fonciers MAJIC 2020



L'urbanisation de parcelles pour la construction de maison à légèrement baissée au fil des dernières années.

La moyenne des parcelles par maison s'élève à 1557 m² sur l'ensemble de la période de 12 ans. Cette moyenne a progressivement baissé depuis les années 1980.

Depuis l'approbation du SCoT, la moyenne des parcelles construite pour le réalisation d'une maison est de 1057m².

3. EMPLOI

Evolution de l'emploi total

Ensemble de l'emploi	2012	2017	Variation
Agriculture	2 595	2 668	+2,8%
Industrie	3 494	3 461	-0,9%
Construction	2 125	1 531	-28%
Commerce, transport, services divers	7 903	7 346	-7%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	6 857	6 711	-2,1%
TOTAL	22 974	21 717	-5,6%

Ce que dit le DOO : Le SCoT porte une ambition forte avec la volonté de créer 1 500 emplois supplémentaires en 12 ans (soit 125 emplois par an créés). Il vise également des objectifs de développement des petites activités non nuisantes dans les centres et le confortement de l'activité agricole.

Globalement, pour chaque secteur d'activité (sauf le secteur agricole), on constate une baisse de nombre d'emplois. Le secteur le plus touché est celui de la construction.

3. EMPLOI

Evolution du nombre de sièges d'exploitation Evolution de la surface agricole utile

Ce que dit le DOO : Le SCoT a pour ambition de développer une agriculture forte, dynamique et viable. Le développement et la diversification de cette filière sont portés comme objectif du DOO.

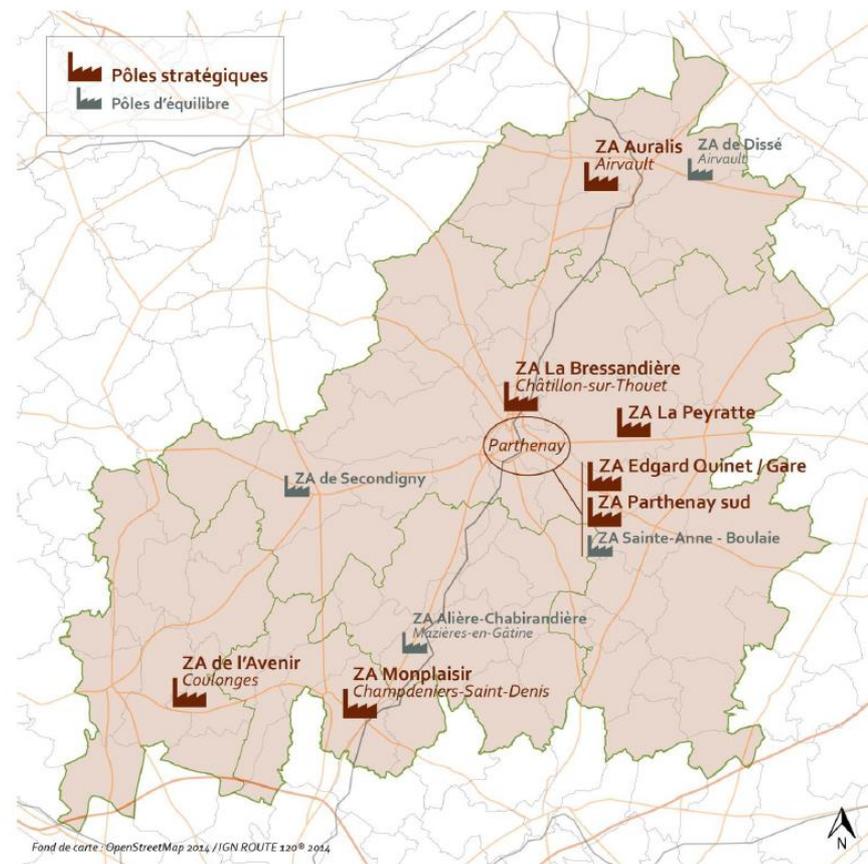
En 2010, la superficie agricole utilisée du Pays de Gâtine s'élevait à 121 967 ha (recensement agricole de 2010) sur l'ensemble du territoire. Le recensement agricole de 2020 n'est actuellement pas disponible, nous ne pouvons à ce jour pas évaluer l'évolution de la SAU sur le territoire du SCoT.

	Situation 2017	Evolution 2010- 2017
	Exploitation (effectif)	Effectif (%)
Exploitation individuelle	760	-19
GAEC	257	25
EARL	288	-15
Autre statut	111	21
Total	1 416	-10

4. ZONES D'ACTIVITE ET ACTIVITE ECONOMIQUE

Analyse des surfaces disponibles en zones d'activité

Ce que dit le DOO : Il définit un volume global pour les nouvelles extensions de ZAE de 100 ha pour les 12 prochaines années. Six pôles stratégiques et quatre pôles d'équilibre sont ciblés pour structurer cette offre économique.



En hectares	Grands projets	Développement endogène	Desserrement	Total hors grands projets	Rappel poids démographiques en %
CdC Parthenay Gâtine	20	33,06 - 36,48	13,68	46,74 - 50,16	57%
CdcC de l'Airvaudais - Val de Thouet		6,38 - 7,04	2,64	9,02 - 9,68	11%
CdC Gâtine Autize		8,12 - 8,96	3,36	11,48 - 12,32	14%
CdC Pays sud Gâtine		5,8 - 6,4	2,4	8,2 - 8,8	10%
CdC Val d'Egray		4,64 - 5,12	1,92	6,56 - 7,04	8%
Total	20	58 - 64	24	82 - 88	100%

4. ZONES D'ACTIVITE ET ACTIVITE ECONOMIQUE

Analyse des surfaces disponibles en zones d'activité

Le diagnostic du SCoT faisait ressortir que le territoire la présence de différentes ZAE pour une superficie totale de 637 ha. A l'intérieur de ces ZAE des disponibilités foncières peuvent encore être mobilisées à hauteur de 53 ha.

	Réserves	Consommation 2016-2019	Delta	Superficie max en extension
Airvaudais-Val du Thouet	9,23 ha	6,9 ha	2,33 ha	9,68
Parthenay- Gâtine	26,11 ha	15,5 ha	10,61 ha	50,16
Val de Gâtine	17,76 ha	20,6 ha	-2,93 ha	28,16
	53 ha	43 ha		

A ce jour, nous n'avons malheureusement pas de connaissance exacte des surfaces consommées au sein de ces disponibilités foncières et des surfaces consommées en extension. Lors de la réalisation des documents d'urbanisme, cette analyse doit être faite.

5. COMMERCE

Suivi de l'implantation des grandes et moyennes surfaces

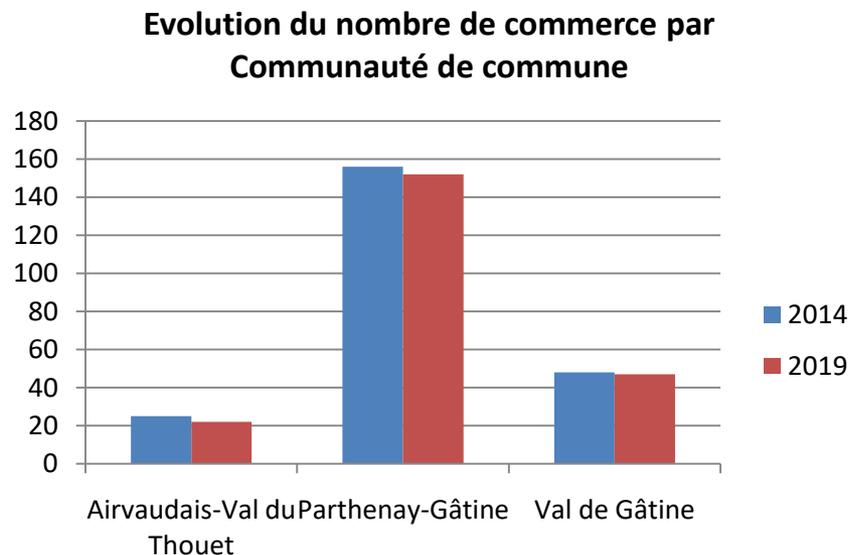
Ce que dit le DOO : Le DAC liste et cartographie les centralités commerciales et les sites d'implantation périphériques (ZACOM) dans lesquelles les commerces de + de 300 m² de surface de vente doivent être localisés. En dehors de ces zones, les extensions sont limitées (attention règles d'extension limitées hors ZACOM et centralités : pourcentages max d'extension surface de vente et surface max créé en extension).

CDAC 2016	Champdeniers	avis favorable pour la création d'une cellule commerciale spécialisée dans l'équipement à la personne de 308m² en continuité de l'ensemble commercial Super U d'une surface de vente de 2 290m ² .
	Parthenay	Avis favorable à l'extension de 291m ² de la surface de vente de Hyper U de 4 282m ² , compris dans un ensemble commerciale, portant la surface de vente total de cet ensemble de 6 798m² à 7 089m² .
CDAC 2017	Champdeniers	Avis favorable à l'extension de 406,5 m ² du magasin Super U, portant la surface totale de vente de cet ensemble de 2 598m² à 3 004,5m², et de 41,5m² d'emprise au sol du drive .
CDAC 2019	Parthenay	Autorisation de l'extension de 705m ² d'un magasin de 997m ² situé dans la ZAC des Loges à Parthenay, portant la surface de vente totale à 1 702m ² (Centrakor).
CDAC 2020	Parthenay	Avis favorable à la demande d'autorisation d'extension de 690m ² de la surface de vente d'un ensemble commercial à 13 660m ² , par extension d'un magasin Intersport de 1 229m ² à Parthenay, portant la surface de vente de l'ensemble commercial à 14 350m ² . Projet jugé conforme aux documents d'urbanisme et confortant la ZACOM des Loges.
CDAC 2021	Champdeniers	Avis favorable création marché aux affaires (3829,5 m²)
CDAC 2021	Parthenay	Avis favorable agrandissement Centrakor (extension de 692m² de surface de vente d'un magasin de 997m² portant la surface de vente à 1689m²)

5. COMMERCE

Evolution du nombre d'établissements commerciaux

Sur l'ensemble des communautés de communes, le nombre de commerce à diminué au cours des dernières années.



Parallèlement, le nombre de mètres carrés autorisés a continué d'augmenter au fil des années. En effet, entre 2015 et 2019, c'est en moyenne 2 276 m² de commerce qui ont été autorisés chaque année.

6. CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse quantitative de la consommation d'espace liée au logement, à l'activité et de manière globale : Surface des parcelles bâties après 2015

Ce que dit le DOO :

Un des objectifs les plus forts du DOO est de limiter la consommation foncière. L'ambition est de limiter cette consommation à 610 hectares en 12 ans, toutes destinations confondues (habitat, activités, équipements, infrastructures et carrières). Des objectifs plus précis sont prescrits :

- Pour l'habitat : 320 hectares maximum en 12 ans
- Pour l'activité : 100 hectares maximum en 12 ans

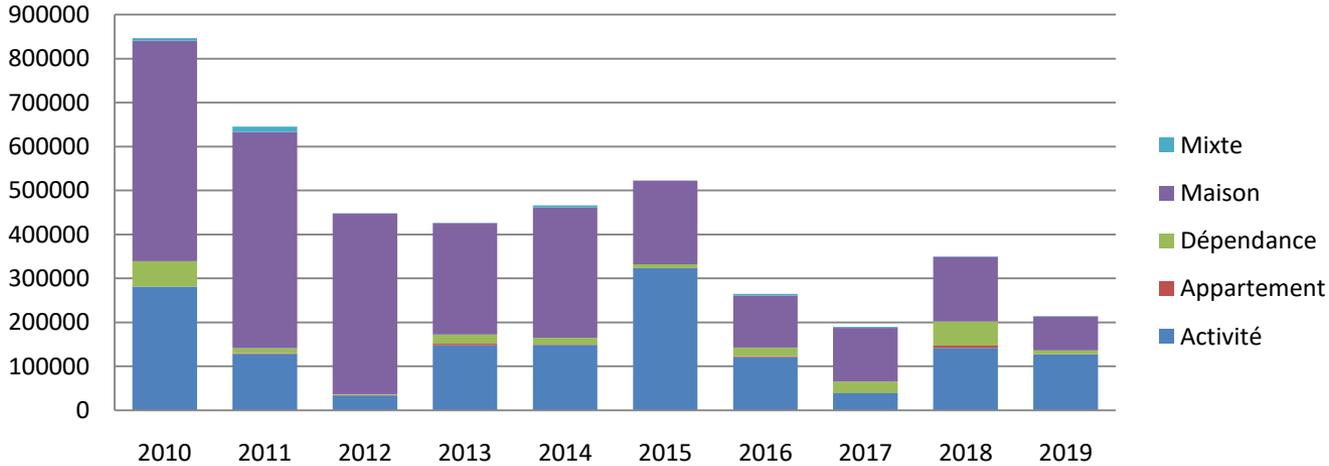
	Nombre parcelles		Surface ha		Evolution 2016-2019	Part de la consommation
	2016	2019	2016	2019	2016-2019	
Activité	1772	1871	891,7	934,6	42,9	42,1 %
Appartement	354	360	41,1	41,9	0,8	0,8 %
Dépendance	2454	2541	381	392	11	10,8 %
Maison	30188	30 581	4502,1	4548,4	46,3	45,5 %
Mixte	1326	1331	210,5	211,3	0,8	0,8%
TOTAL			6026,7	6128,5	101,8	

Entre début 2016 et fin 2019, **101,8 ha ont été consommés toutes activités confondues** (sur base des fichiers fonciers MAJIC 2020).

6. CONSOMMATION D'ESPACE

Selon les fichiers fonciers, entre 2010 et 2019 et donc sur une période de 10 ans, en Gâtine, 437ha ont été consommés durant cette période dont 262 ha pour l'habitat.

Artificialisation des sols entre 2010 et 2019 Fichiers fonciers Majic 2020



6. CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse cartographique des secteurs urbanisés : nombre de parcelles bâties hors de la tâche urbaine

Objectifs et méthodologie :

Cette analyse va permettre de distinguer les constructions réalisées au sein de l'enveloppe urbaine et en dehors.

Il est également possible de distinguer les constructions faites en continuité de l'enveloppe urbaine et celles faites en mitage de l'espace agricole.

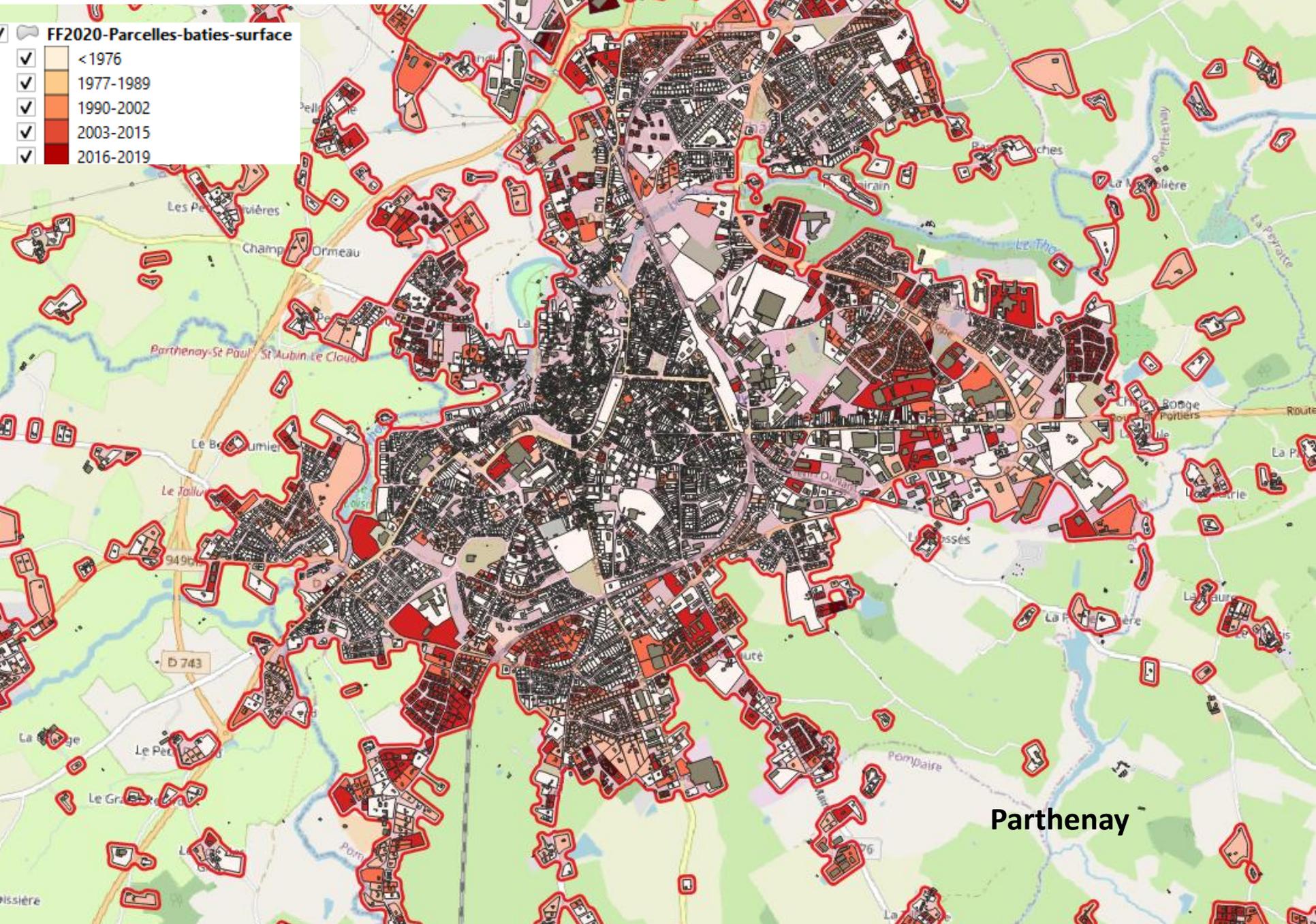
La création de l'enveloppe urbaine est une manipulation cartographique sous SIG (de dilatation-érosion). La méthode appliquée est la suivante.

Sur la base des fichiers fonciers de 2020, sont extrait toutes les parcelles bâties avant 2016. Ensuite il s'agit de :

- Réaliser une zone tampon de 40m autour des parcelles,
- De fusionner ces zones tampons,
- D'appliquer une réduction (-20m)
- De dissocier les entités et de calculer leur surface.

L'obtention finale de la tâche urbaine se fait en éliminant les zones tampon de moins de 0,5ha.

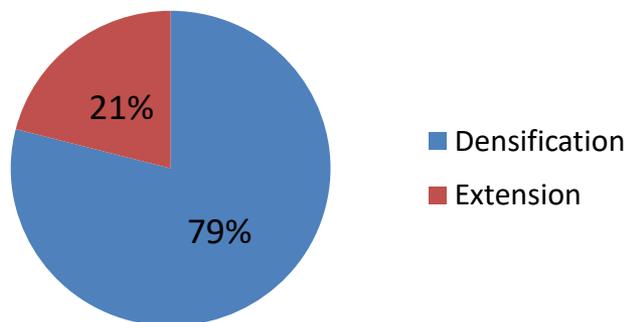
CONSUMMATION D'ESPACE



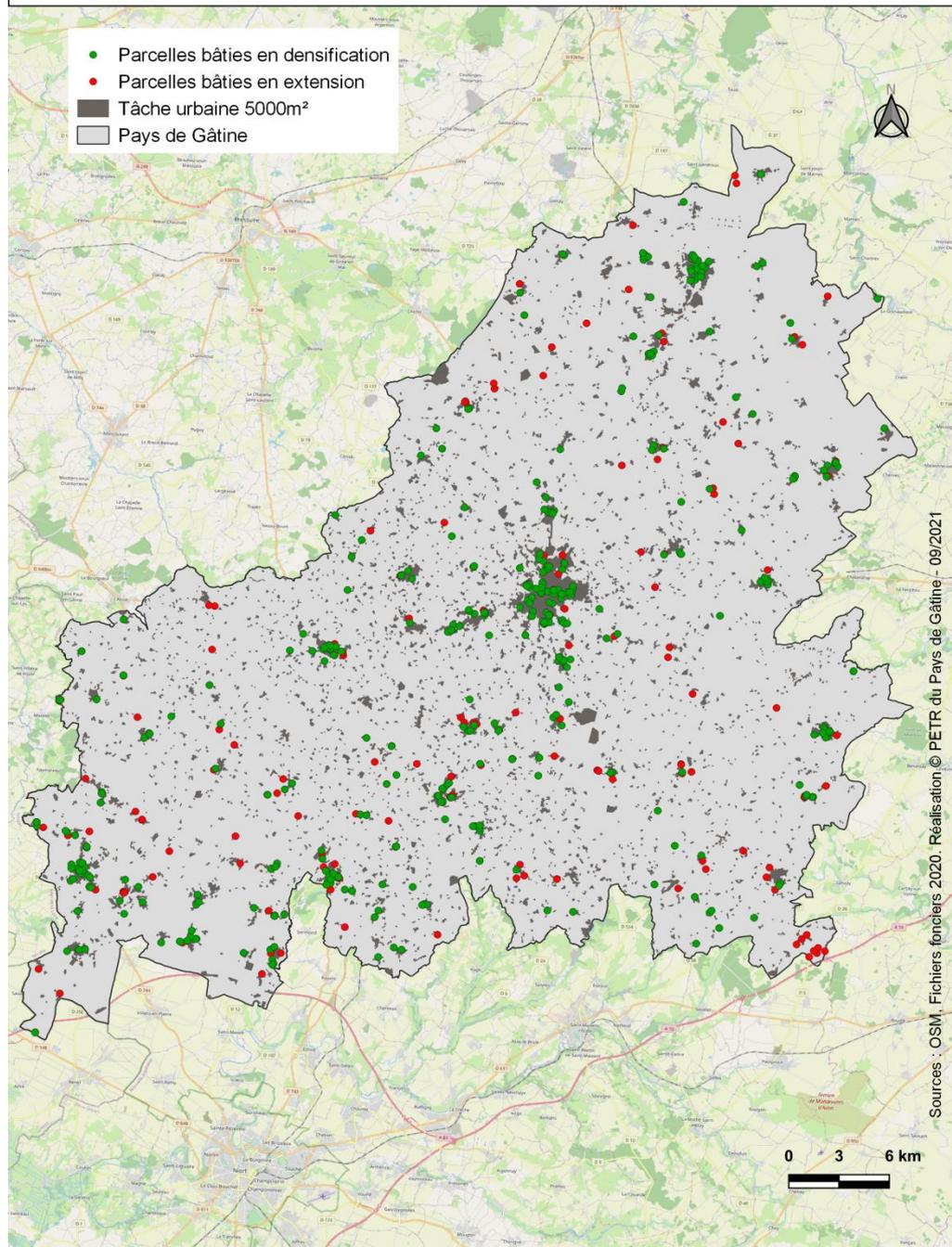
6. CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse cartographique des secteurs urbanisés : nombre de parcelles bâties hors de la tâche urbaine supérieure à 5000m²

Part des logements construits dans la tâche urbaine de 2015



Parcelles bâties après 2015 dans tâche urbaine supérieure 5000m²



6. CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse cartographique des secteurs urbanisés : nombre de parcelles bâties hors de la tâche urbaine supérieure à 5000m²

Ce que dit le DOO :

Le DOO donne la priorité au renouvellement urbain pour la construction de nouveaux logements. Il s'agit donc d'urbaniser la dents creuses et de densifier le tissu existant. L'objectif est d'accueillir en densification de l'enveloppe 10% des logements dans les polarités N4 et N5 et 20% dans les polarités N1 à N3.

Résultat :

Les objectifs de densification semblent largement atteints dans les premières années de mise en œuvre du SCoT on peut alors tout de même s'interroger sur la méthodologie employée.

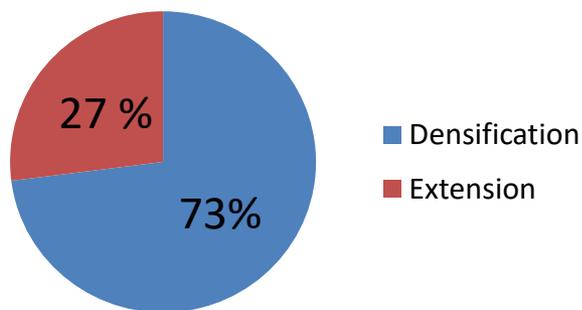
Tel que souhaité par les orientations du DOO, les communes où la densification est la plus forte sont bien les communes les plus urbaines avec une part de construction dans la tâche urbaine allant de 70 à plus de 90%.

		Logements	Pourcentage
		2016-2019	
Polarité 1	Construction en densification	101	96%
	Constructions en extension	4	4%
Polarité 2	Construction en densification	77	91%
	Constructions en extension	8	9%
Polarité 3	Construction en densification	53	71%
	Constructions en extension	22	29%
Polarité 4	Construction en densification	63	71%
	Constructions en extension	26	29%
Polarité 5	Construction en densification	74	65%
	Constructions en extension	39	35%
TOTAL			
	Densification	368	79%
	Extension	99	21%

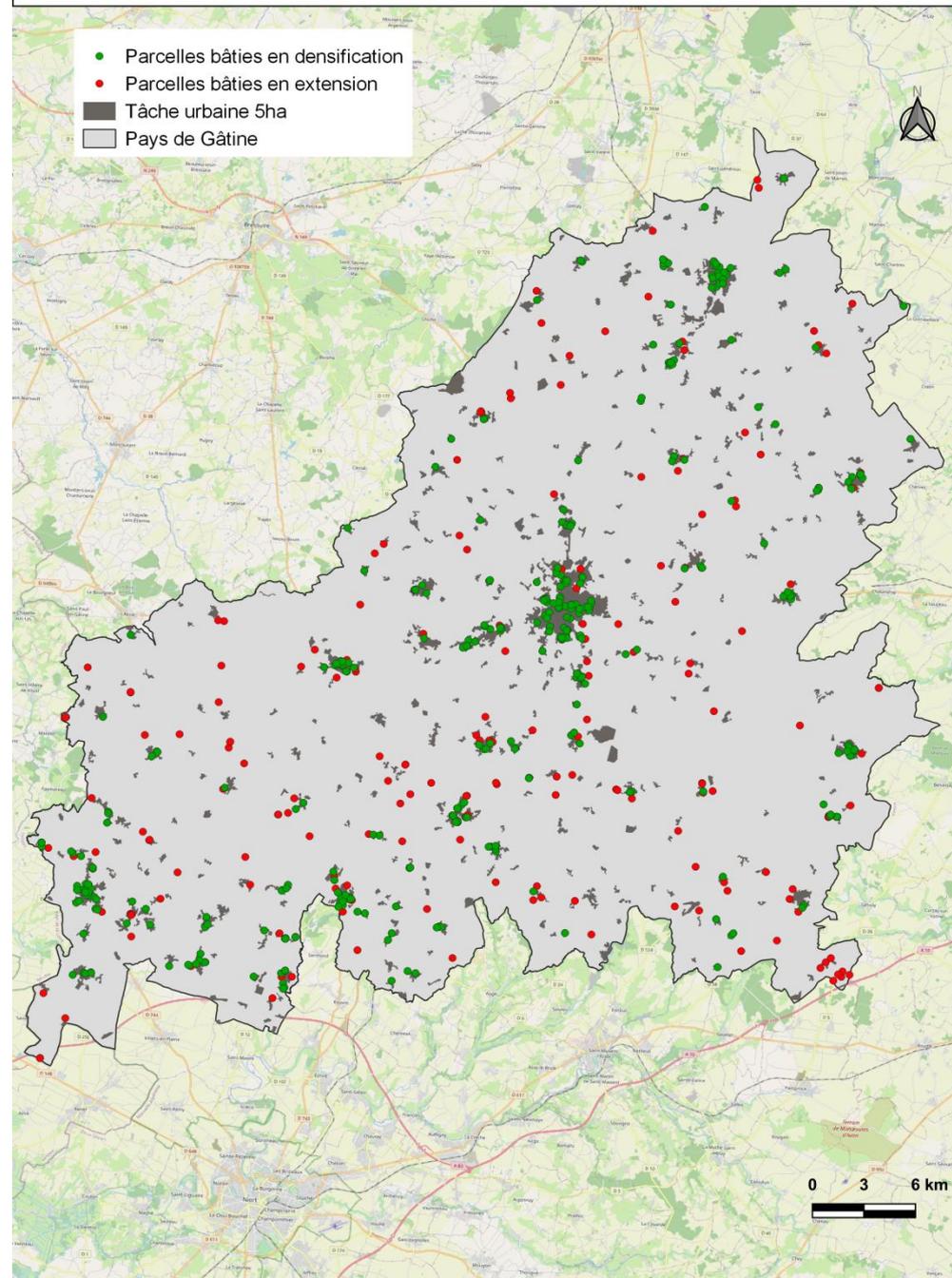
6. CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse cartographique des secteurs urbanisés : nombre de parcelles bâties hors de la tâche urbaine supérieure à 5ha

Part des logements construits dans la tâche urbaine de 2015 réactualisée



Parcelles bâties après 2015 dans tâche urbaine supérieure 5ha



6. CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse cartographique des secteurs urbanisés : nombre de parcelles bâties hors de la tâche urbaine supérieure à 5ha

Ce que dit le DOO :

Le DOO donne la priorité au renouvellement urbain pour la construction de nouveaux logements. Il s'agit donc d'urbaniser la dents creuses et de densifier le tissu existant. L'objectif est d'accueillir en densification de l'enveloppe 10% des logements dans les polarités N4 et N5 et 20% dans les polarités N1 à N3.

Si l'ont souhaite disposer de données plus précises sur la densification de bourgs ou des hameaux, il est possible de définir une tâche urbaine à partir d'un ensemble de parcelles bâties de 5 ha (la tâche urbaine du plus petit bourg est celle des Groseillers à 6ha)

		Logements	Pourcentage
		2016-2019	
Polarité 1	Construction en densification	98	93%
	Constructions en extension	7	7%
Polarité 2	Construction en densification	76	89%
	Constructions en extension	9	11%
Polarité 3	Construction en densification	48	64%
	Constructions en extension	27	36%
Polarité 4	Construction en densification	57	64%
	Constructions en extension	32	36%
Polarité 5	Construction en densification	60	53%
	Constructions en extension	53	47%
TOTAL			
	Densification	339	72,6%
	Extension	128	27,4%

7. TRANSPORT

Construction à proximité d'une offre de transport collectif

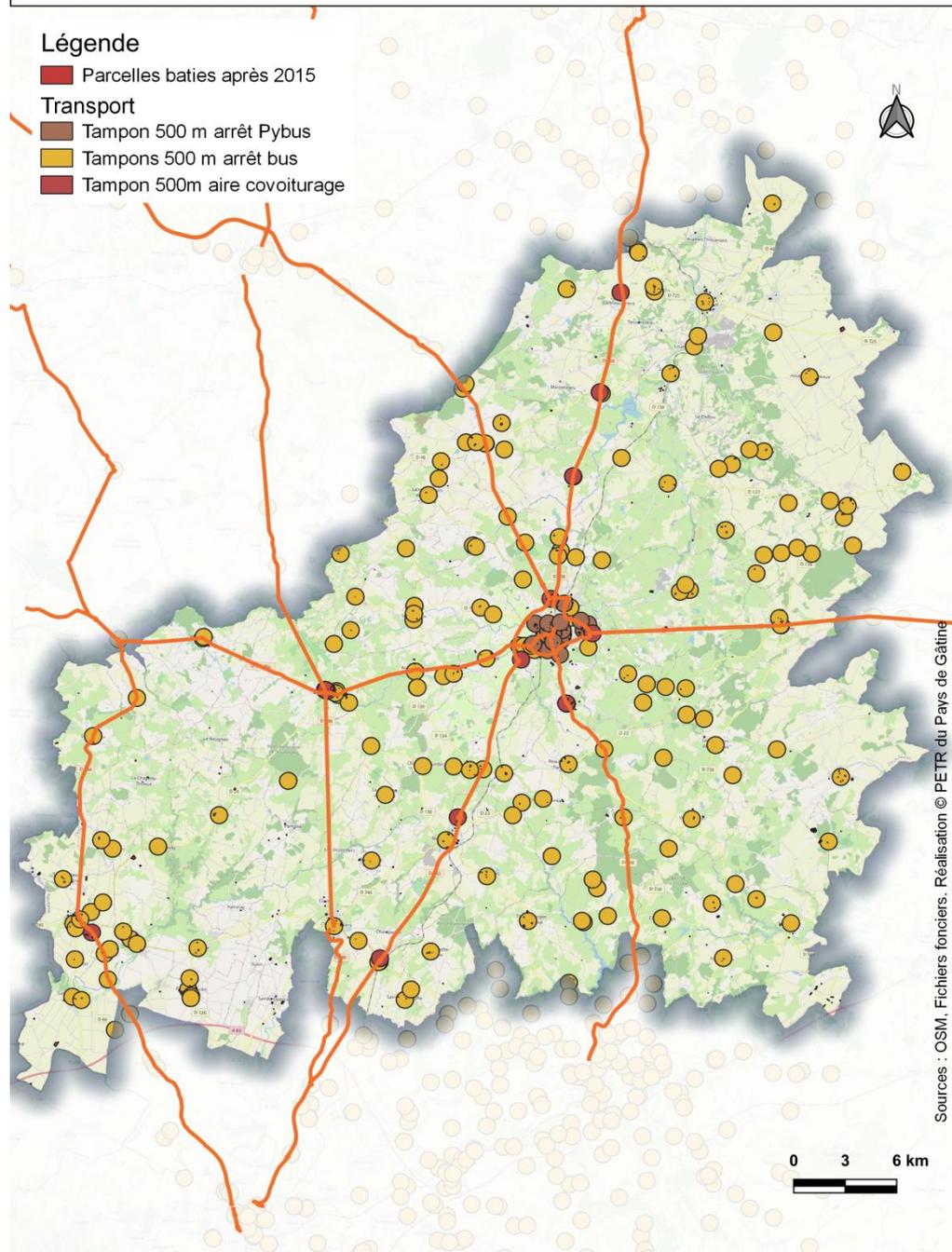
Transport et habitat : Nombre de nouveaux logements à moins de 500m d'une aire d'un arrêt de transport en commun

Entre 2016 et 2019 :

- **221 logements** construits dans un périmètre de 500m d'un arrêt de bus (lignes régionales)
- **16 logements** construits dans un périmètre de 500m d'une aire de covoiturage

Sur le territoire de la communauté de Parthenay-Gâtine, il existe une offre de transport autour de la polarité centrale de Parthenay, le Pybus. Entre 2016 et 2019, **59 logements** ont été construits à 500m du Pybus.

Ainsi, ce sont 263 des 467 logements construits sur la période qui sont construits à moins de 500m d'un ou plusieurs transport alternatif à la voiture individuelle, soit 56% des logements.

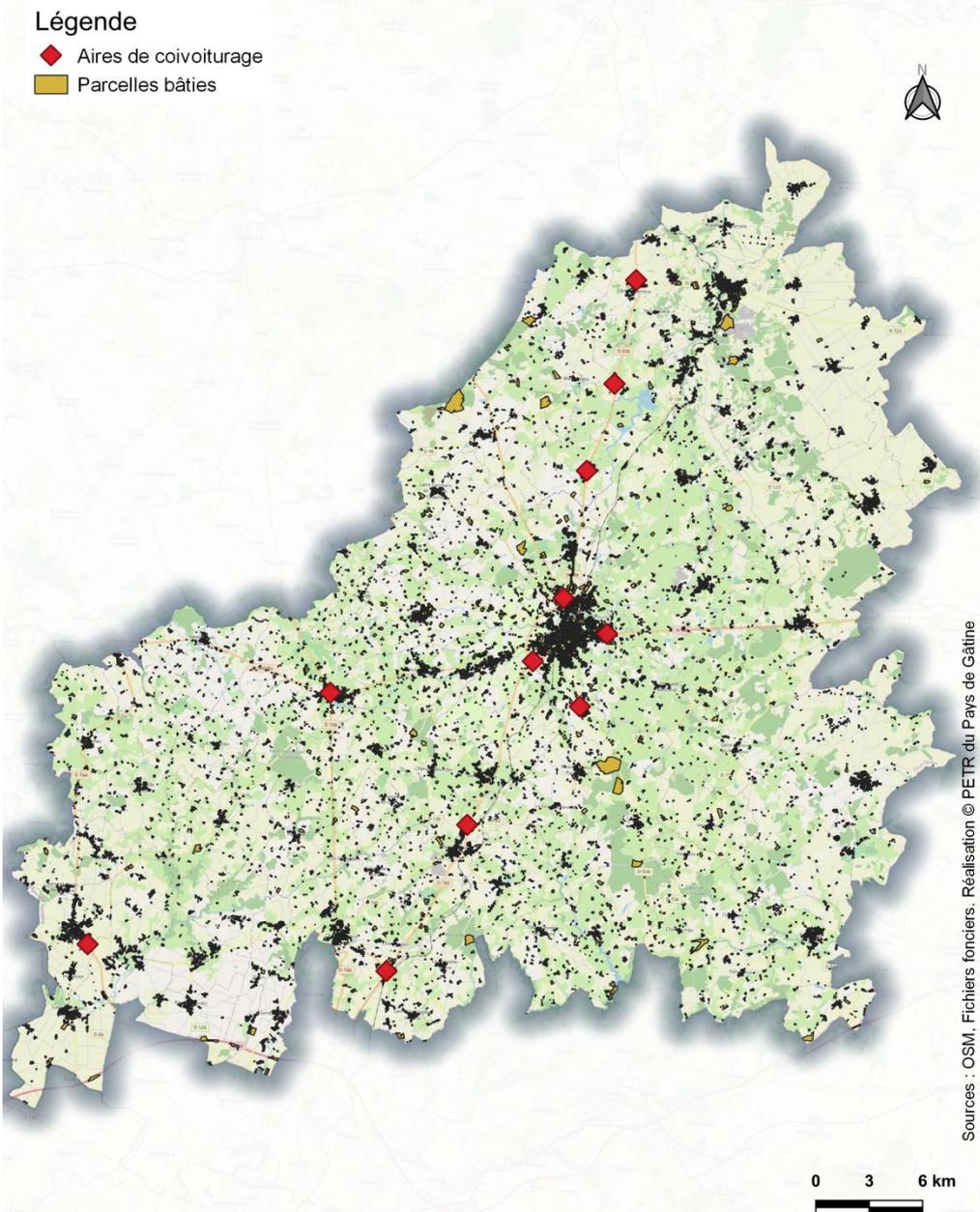


7. TRANSPORT

Réalisation de parkings de covoiturage dans les communes traversées par de grands axes routiers du Pays de Gâtine

Documents d'urbanisme	Nombre de communes
PLUi Pays Sud Gâtine	Une aire de covoiturage informelle identifiée Sud du territoire Pas de développement précis (emplacement réservé) 1 aire identifiée par le département à Mazières
PLUi Gâtine Autize	Pas de nouvel emplacement spécifiques identifiés
PLUi Val d'Egray	Pas d'emplacements spécifiques identifiés
CC Saint Martin du Fouilloux	Sans objet
PLU Saint Germier	Sans objet
CC Lageon	1 aire existante

Aires de covoiturage



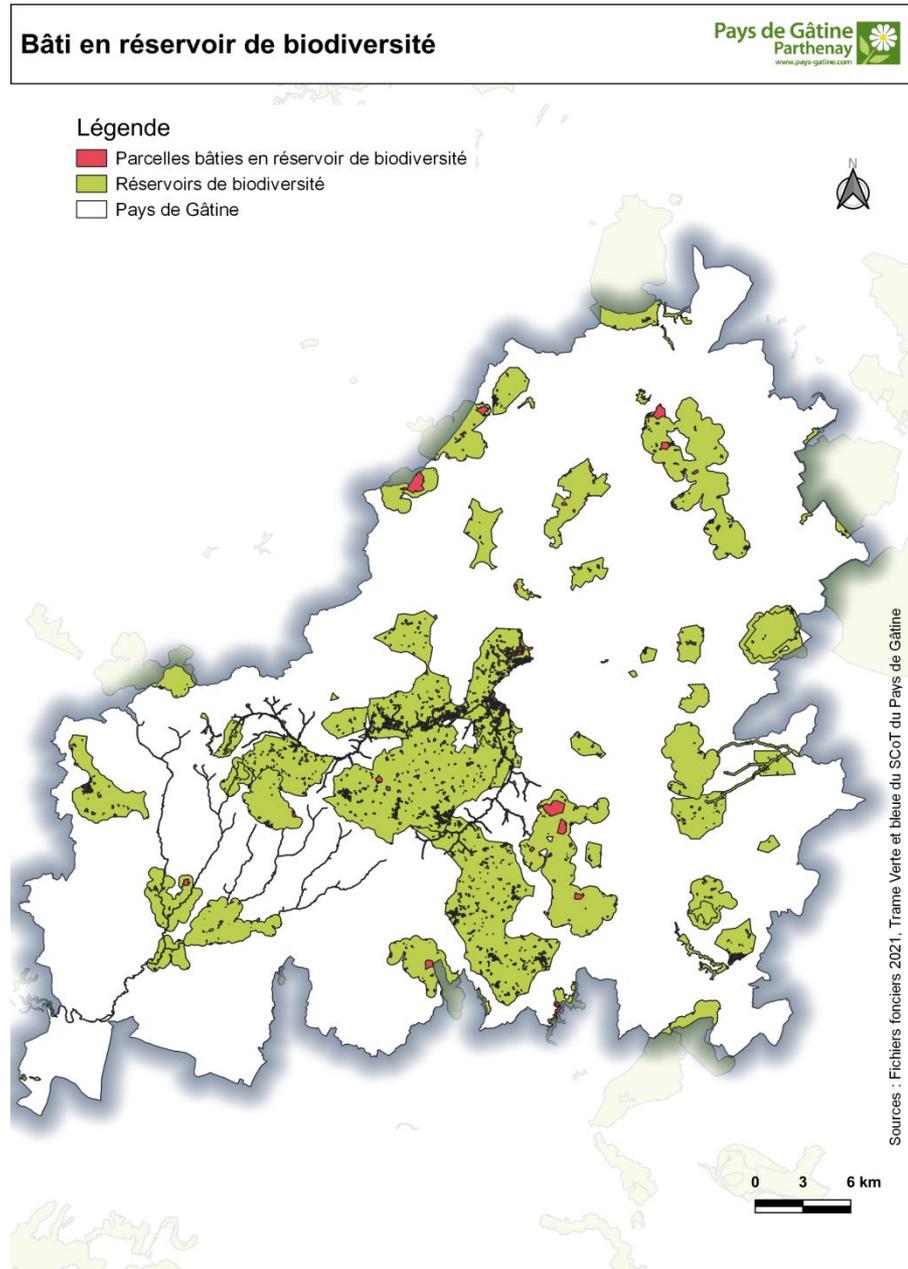
8. ENVIRONNEMENT

Evolution du bâti dans les réservoirs de biodiversité et évolution linéaire de haie

	Nombre parcelles		Surface ha	
	2016	2019	2016	2019
Activité	328	339	291	297
Appartement	19	21	4	4
Dépendance	467	481	105	107
Maison	6 026	6 077	1 225	1 231
Mixte	210	212	49	49
TOTAL	7 050	7130	1 674	1 688

Entre 2016 en 2019 on constate une croissance globale des surfaces bâties en RB de 14 ha. Ces nouveaux espaces bâtis sont principalement en RB agricoles et bocager

En 2012, le linéaire total haies sur l'ensemble du Pays (source IGN) était de 15 843 km. En 2020 celui-ci s'élevait à 13 395 km (source Univ Angers) soit une perte de 15%.



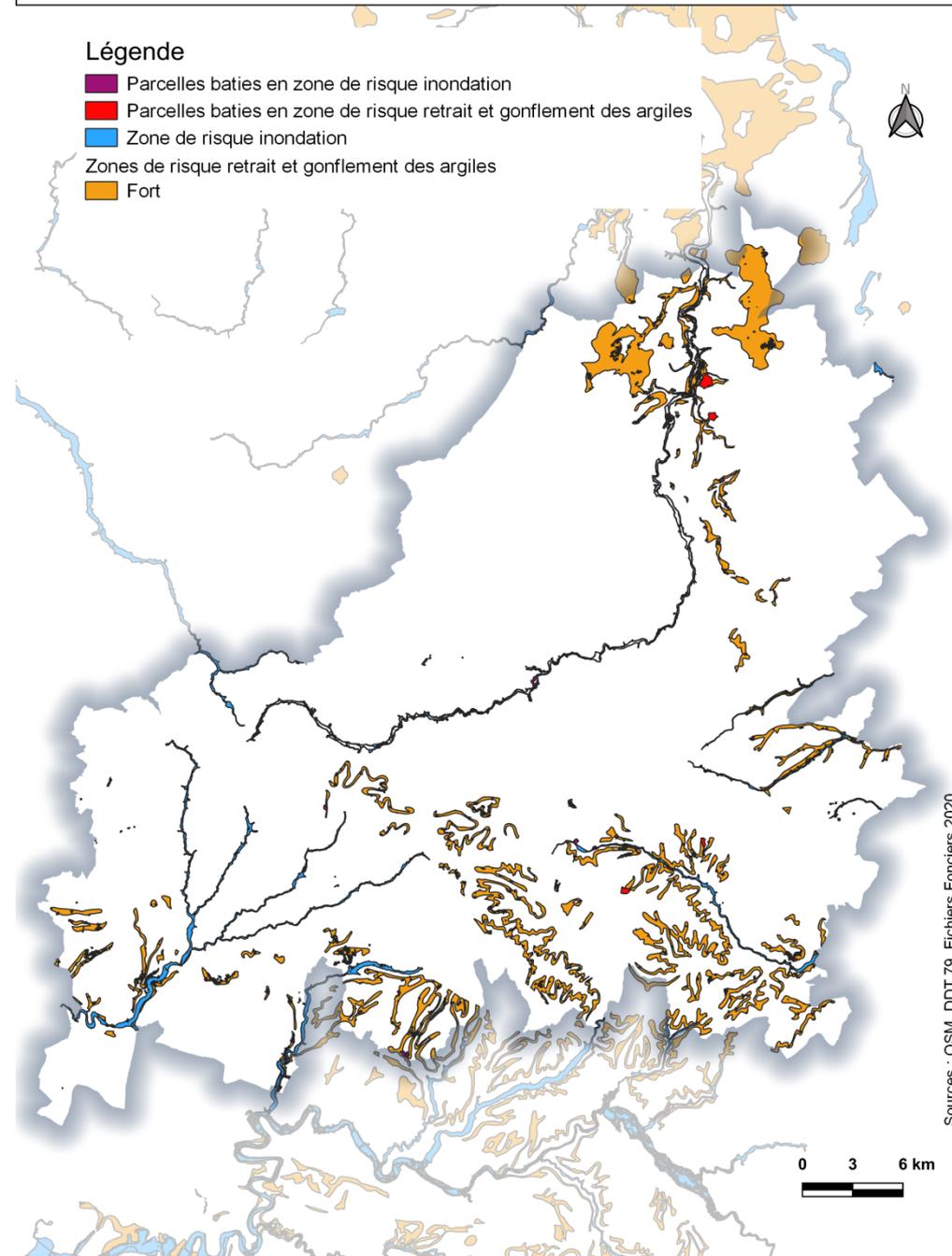
Analyse croisée des secteurs urbanisés et des zones de risque

Ce que dit le DOO :

On ne doit pas exposer de nouvelles populations aux risques inondation. Pour ce faire, aucun espace d'extension urbaine potentielle n'est localisé dans une zone d'aléas forts telle que définie dans les plans de prévention des risques en vigueur et en cours d'élaboration.

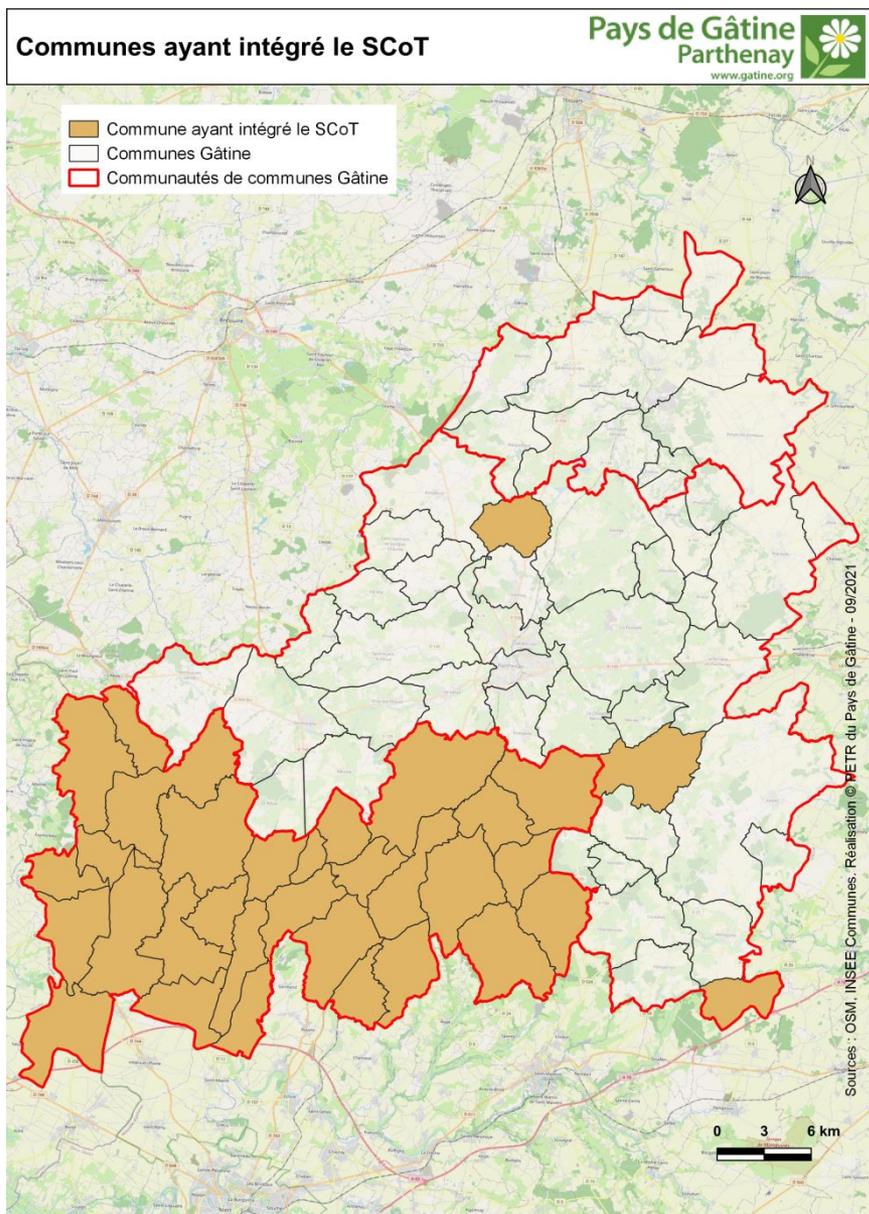
La prise en compte du risque naturel s'impose aux documents d'urbanisme.

Entre 2016 et 2019, 66 nouvelles parcelles ont accueilli des constructions alors qu'elles sont dans une zone d'aléa fort retrait et gonflement des argiles (49 nouveaux logements) et 25 parcelles en zones de risque inondation ont été urbanisées (26 nouveaux logements).



9. COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME AU SCoT

Nombre de communes ayant intégré le SCoT dans leur PLUi/carte communale



Documents d'urbanisme	Nombre de communes
PLUi Pays Sud Gâtine	12 communes Avis favorable le 26 mai 2014
PLUi Gâtine Autize	13 communes Avis favorable avec réserves
PLUi Val d'Egray	8 communes Avis favorable avec réserves
CC Saint Martin du Fouilloux	1 commune Consultation lors de l'enquête publique (pas d'avis émis)
PLU Saint Germier	1 commune Avis défavorable le 5 septembre 2016 Avis favorable sous réserves le 12 juin 2017
CC Lageon	1 commune avis favorable sans réserves
	36 communes sur 82 en 2016 soit 44% du territoire

PLUi Parthenay-Gâtine et Airvaudais-Val du Thouet en cours d'élaboration

Merci de votre attention